

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/17509
1er octobre 1985

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 1er OCTOBRE 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

Le mardi 1er octobre 1985, six avions militaires israéliens venant de l'est et volant à basse altitude ont pénétré l'espace aérien tunisien et bombardé à 10 h 07 la localité civile de Borj-Cedria dite Harman-Plage située dans la banlieue sud de Tunis, larguant cinq (5) bombes à retardement pesant chacune 1 000 livres.

Cette opération officiellement revendiquée par Israël a causé de nombreuses pertes en vies humaines se chiffrant pour le moment à plus de 50 morts et à près d'une centaine de blessés, le décompte des personnes encore ensevelies se poursuivant encore. En outre, elle a provoqué des dégâts et des destructions matérielles d'une grande ampleur.

Contrairement à ce que prétendent les autorités officielles israéliennes, l'agglomération choisie pour cible de ce lâche attentat se situe dans une zone d'habitation exclusivement urbaine où résident traditionnellement des familles tunisiennes et un nombre réduit de civils palestiniens qui ont dû fuir le Liban depuis l'invasion de ce pays par l'armée israélienne.

Le raid israélien que rien ne saurait justifier constitue un acte d'agression caractérisé contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Tunisie et une violation flagrante des règles et des normes du droit international ainsi que des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement tunisien demande la réunion immédiate du Conseil afin que celui-ci examine la situation créée à la suite de l'agression israélienne et prenne les mesures adéquates que dicte cette situation.

Dans ce cadre, le Gouvernement tunisien invite le Conseil à condamner avec vigueur cet acte d'agression délibéré, à exiger de ses auteurs la réparation juste et intégrale de tous les dommages subis et à prendre les mesures appropriées pour prévenir et empêcher le renouvellement de tels actes.

En saisissant le Conseil, le Gouvernement tunisien est confiant que ce dernier examinera avec la plus haute attention la grave situation créée par l'agression conçue et exécutée par le Gouvernement israélien contre la souveraineté de la Tunisie et la paix dans la région et qu'il prendra les mesures appropriées.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Néjib BOUZIRI
